



## PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020  
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

### NATURE DU PROJET :

## « EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET MOBILIER DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ECOLES »

Réalisés en 2022

Coût prévisionnel du projet

Dépenses H.T. : 56 221,29 € Dépenses T.T.C . 67 465,55 €

Intervenants

Bénéficiaire & Demandeur: Ville de SOSPEL & Ville de SOSPEL

Financier	Subvention	Base	Taux	Mt. subvention
ETAT - DETR 2022	Equipement informatique et mobilier des services municipaux et des écoles	56 221,29 €	80 %	44 977,03 €

**Dépenses :** 56 221,29 €  
**Recettes :**  
 Total des demandes 44 977,03 € soit 80 % du financement  
 Ville de Sospel 11 244,26 € soit 20 % d'autofinancement  
 Emprunt 0,00 € soit 0 %  
 Autres 0,00 € soit 0 %

